

Sans-papiers, mais avec CFC

APPRENTISSAGE • Surprise: contre l'avis du Conseil fédéral, le Conseil national accepte que les jeunes clandestins suivent une formation professionnelle, avalisant deux motions.

MAGALIE GOUMAZ

La polémique vaudoise sur la décision de la municipalité de Lausanne d'engager des apprentis sans papiers aurait pu déteindre sur la Berne fédérale et crispier les positions. C'est le contraire qui s'est produit. Le Conseil national a en quelque sorte donné sa bénédiction aux autorités lausannoises en acceptant deux motions allant dans le même sens, contre l'avis du Conseil fédéral.

Le démocrate-chrétien genevois Luc Barthassat a d'abord convaincu les libéraux-radicaux que les élus de son propre camp d'intervenir en faveur des enfants de clandestins scolarisés en Suisse en leur donnant la possibilité de suivre ensuite une formation professionnelle. Avec le plein soutien de la gauche, sa motion a été acceptée par 93 voix contre 85. Majorité un peu plus confortable pour Antonio Hodgers (Verts/GE), qui évoque pour sa part le respect de la Convention pour les droits de l'enfant. La motion de l'écologiste vaudois Christian van Singer a par contre été rejetée. Elle prévoyait en plus la régularisation pour les jeunes concernés.

Ville contre campagne

Les deux victorieux du jour ont remarqué qu'il ne s'agissait pas d'un combat gauche-droite mais plutôt ville-campagne avec une sensibilité accrue en Suisse romande, traditionnellement plus ouverte aux questions migratoires. Président du PDC, Christophe Darbellay fait la même lecture du vote et explique que la division de son parti (15 voix pour la motion Barthassat, 15 voix contre) tient

aussi au fait qu'il n'est pas évident de rendre légal quelque chose qui ne l'est pas». Résolution opposée à cette ouverture, l'UDC parle de «légalisation par la petite porte». Le Fribourgeois Jean-François Rime, par ailleurs chef d'entreprise, craint ainsi qu'une telle décision ne provoque un appel d'air.

Le Conseil des Etats doit maintenant se prononcer sur ces motions. Mais ce premier signal des Chambres fédérales va sans doute aussi débloquent

le débat dans plusieurs villes ou cantons, notamment à Genève (lire ci-dessous) et à Neuchâtel.

Pas si rose

Les deux motionnaires ont conscience que des difficultés subsistent pour les jeunes sans-papiers. Même régularisée, voire naturalisée, la population d'origine étrangère subit des discriminations sur le marché du travail, et il en ira de même pour ces futurs apprentis, admet Antonio Hod-

gers. Ce dernier souligne les incohérences du Conseil national, qui accepte sa motion d'un côté mais refuse une autre proposition des Verts demandant l'introduction de curriculum vitae anonyme lors du recrutement par la Confédération. Sur ce point, Luc Barthassat est plus optimiste et note que certaines professions, notamment manuelles, peinent à recruter.

De plus, l'avenir de ces futurs professionnels ne s'éclair-

cit pas pour autant. Que feront-ils après leur formation? Les deux députés imaginent qu'au terme de leur apprentissage les apprentis puissent être régularisés par les cantons selon la réglementation sur les cas de rigueur. Ce que craignent les opposants. «Mais s'ils rentrent dans leur pays d'origine, ils emportent avec eux un solide bagage et peuvent contribuer au développement de leur région», relève Antonio Hodgers. LA LIBERTÉ



Le Conseil national a en quelque sorte donné sa bénédiction aux autorités lausannoises. KEYSTONE

COMMENTAIRE

Champagne!

RACHAD ARMANIOS

Le National a offert une sacrée victoire d'étape aux défenseurs d'un accès sans discrimination à la formation. L'annonce de la Ville de Lausanne d'engager des apprentis sans papiers aura été le coup de fouet permettant de rallier assez de députés de droite. Mais le patron bâlois libéral-radical Peter Malama a aussi frappé les esprits. Il a insisté sur la main-d'œuvre indispensable dont l'économie suisse se prive. Nos élus, peu sensibles aux arguments humains, sont si pragmatiques... A Genève, l'heure est au champagne. Ce déblocage du dossier s'inscrit dans un combat vieux de vingt ans, quand le canton ouvrait la voie de la scolarisation des enfants sans papiers. Mais hier, lors du vernissage de l'exposition «Aucun enfant n'est illégal», la vedette était le Municipal vaudois Oscar Tosato: «Il faut savoir sortir du cadre pour le faire évoluer», s'est-il félicité. Une leçon pour ses camarades socialistes s'exprimant avant lui. Sandrine Salerno n'a pas su allumer la mèche du débat national, alors que la Ville a fait preuve de volontarisme longtemps avant Lausanne. Elle était tétanisée par le veto de Charles Beer. Craignant de donner des munitions aux populistes, il a caché comme un secret d'Etat les solutions envisagées... qui n'ont rien d'explosif!

«La Ville de Genève prête à engager des clandestins»

Lausanne veut engager des apprentis sans papiers. Et la Ville de Genève?

Sandrine Salerno: Nous sommes prêts à engager des jeunes sans statut légal. La Ville l'a déjà dit sous la mairie de Patrice Mugny il y a deux ans et le Conseil administratif est unanime. Nous sommes solidaires de Lausanne, qui a eu raison de jeter un pavé dans la marre.

Votre marge de manœuvre est réduite...

Oui, comme celle de Lausanne. Cette municipalité n'a pu que déclarer son «intention» d'engager des sans-papiers. Comme Lausanne, nous dépendons du canton, qui signe les contrats d'apprentissage et délivre les diplômes.

Se taire ne sert à rien, dites-vous. Pourquoi votre silence depuis si longtemps?

Parce que cela prend du temps de discuter et de mettre en place un projet qui tienne la route. Surtout, on se mord la queue, car aucune entité ne maîtrise le dossier de bout en bout: la Ville peut se dire prête, mais il faut l'aval du canton, lui-même subordonné au couperet fédéral. Ceci dit, il existe toujours une marge d'interprétation des lois. Le canton pourrait peut-être offrir des permis de travail provisoires à ces apprentis. Et si les lois ne peuvent être interprétées, il faut parfois savoir passer outre.

Combien de places pouvez-vous offrir à des sans-papiers? Quelques unités. Nous ne voulons faire aucune distinction entre les jeunes, avec ou sans papiers. C'est pourquoi la Ville a doublé le nombre de places qu'elle offre, passant à soixante places et quatre-vingts lors de la prochaine rentrée.

D'autres villes sont-elles prêtes à soutenir Lausanne?

J'ai demandé à l'Union des villes de Suisse de voter une résolution de solidarité. Mais je n'ai pas été suivie.

PROPOS RECUEILLIS PAR RA

Le canton de Genève promet de former tous les jeunes

RACHAD ARMANIOS

On attendait depuis des lustres les solutions du Conseil d'Etat genevois pour favoriser l'apprentissage des sans-papiers en entreprise (formation duale). Mais il empoigne le problème par un autre bout, en voulant multiplier les places dans les écoles professionnelles. Pas question d'autoriser l'engagement de jeunes clandestins dans des entreprises.

«Le Conseil d'Etat s'engage à offrir une formation pour tous les jeunes, avec ou sans papiers», déclare le chef de l'Instruction publique (DIP), Charles Beer. Le socialiste explique que, dès la rentrée prochaine, le système de l'apprentissage en écoles professionnelles sera renforcé afin de ne laisser personne sur le carreau. En attendant de voir quelle suite sera donnée au succès d'hier des deux motions au National (lire ci-dessus), le magistrat prévient: il ne soutient pas la Ville de Genève qui, après celle de Lausanne, se dit prête à engager des apprentis clandestins, comme l'a annoncé hier la conseillère administrative Sandrine Salerno à l'occasion du vernissage de l'exposition «Aucun enfant n'est illégal» à la Bibliothèque de la cité. A cette occasion, Charles Beer a aussi révélé que le gouvernement cantonal réactivera à Berne la demande de régularisation de cinq mille sans-papiers.

Le DIP a piloté un groupe de travail interne à l'administration pour explorer des solutions afin d'offrir des places d'apprentissage aux jeunes sans-papiers qui en sont privés, soit les plus en difficulté, qui n'ont pas les notes pour poursuivre au collège. Si l'apprentissage en entreprise leur est fermé, Genève se distingue en proposant le plus grand nombre de places d'apprentissage à plein temps dans sept écoles professionnelles. Mais les places et le nombre de filières restent insuffisants. Sans ou avec papiers, bien des jeunes se retrouvent sans projet d'avenir. Le gouvernement veut régler le problème sans les distinguer selon le statut.

Les options retenues par le DIP – et évaluées hier matin par le Conseil d'Etat – consistent à multiplier ces places et ces filières. En outre, le «pré-apprentissage» sera amélioré: la «voie de garage» qu'est le Service des classes d'accueil et de réinsertion (SCAI), au sortir de l'école obligatoire, sera remplacé par une année de transition dans les écoles professionnelles. Une année supplémentaire au SCAI pour perfectionner le français sera aussi possible. Enfin, la formation initiale en deux ans sera renforcée. Par ailleurs, Charles Beer a saisi hier la Confédération des directeurs de l'Instruc-

tion publique pour qu'elle se détermine sur la façon de garantir le droit à la formation pour tous. Enfin, Genève appuiera les demandes de permis humanitaires pour les élèves à l'école depuis plus de six ans.

Charles Beer a estimé que le Conseil d'Etat apportait des «réponses concrètes». «Même si, demain, la voie de l'apprentissage dual s'ouvre, cela ne signifiera pas que les mineurs sans papiers trouveront une place. A Genève, l'entrée en apprentissage s'effectue en moyenne à 18 ans.»

Le combat pour l'accès à tous à l'apprentissage dual est juste, souligne Charles Beer. Mais, à la Ville qui voudrait engager des sans-papiers, il rétorque: «Le Conseil d'Etat est garant de l'application du système légal.»

Brigitte Schneider Bidaux, du Collectif de soutien aux sans-papiers, salue le renforcement des écoles professionnelles et se veut optimiste: «Je pense que le Conseil d'Etat saisira les occasions pour explorer les voies en faveur de l'accès à l'apprentissage dual. La Ville doit poursuivre dans son rôle d'aiguillon.» Inscrivant ce combat dans celui pour la régularisation des clandestins, elle s'est réjouie de la réactivation de la demande de régularisation de cinq mille clandestins, «en stand-by depuis 2004». I

Un pionnier très heureux

«La porte s'entrouvre après vingt ans de refus.» Pour Dominique Föllmi, l'adoption des motions genevoises (lire ci-contre) est tout simplement «extraordinaire».

L'ancien conseiller d'Etat genevois en charge de l'Instruction avait été le premier magistrat en Suisse à intégrer les enfants sans papiers dans l'école obligatoire. Le vote parlementaire d'hier démontre donc «une prise de conscience nationale» sur la situation des jeunes ayant «besoin de formation», dit-il.

«Cela vaut le coup d'agir, c'est le seul moyen de progresser», estime le pionnier de l'intégration des jeunes clandestins, en saluant l'initiative de la Ville de Lausanne. Mais il reste lucide. La transformation de la motion en loi constituera «une autre paire de manches».

MICHEL SCHWERI

NAISSANCE

Sophie, Gilles, Inès et Odéla sont heureux d'annoncer la naissance, le 22 février 2010, de

Boris, Thomas

Il fait la fierté de ses grandes sœurs

Famille Malka Forster